

Règlement intérieur de l'internat

Ce règlement est évolutif selon ton niveau (2nd : niveau 1, 1^{ère} : niveau 2, Terminale : niveau 3).

OUVERTURE DE L'INTERNAT :

L'internat commence le lundi soir et se termine le vendredi matin.

Aucune ouverture n'est autorisée en journée, tu es assimilé au régime demi-pensionnaire de 8H15 à 17H43 et aucune présence ne sera tolérée avant 17H43 à l'internat.

Il n'y aura pas d'ouverture anticipée.

Tu as la possibilité de déposer tes affaires à l'internat le lundi matin entre 7H45 et 8H00 et à les reprendre le vendredi soir de 16H49 à 17H10. Une bagagerie est également à ta disposition au lycée.

Vous pouvez nous joindre en cas d'urgence au : 02.51.46.84.66

LA VIE EN COLLECTIVITE :

L'internat est un lieu propice au travail et au repos, ce qui t'impose certaines règles.

Tu t'engages :

- A respecter le règlement intérieur de l'internat,
- A respecter les horaires, qui te sont imposées :
 - Aux horaires du self, (petit déjeuner 7H30, dîner 19H),
 - Aux horaires d'ouverture de l'internat à 17H43,
 - Aux horaires de sorties, selon ton niveau,
 - Aux horaires de travail et de coucher,
- A respecter tous les personnels du lycée et du self,
- A privilégier le silence (**l'utilisation du téléphone portable n'est autorisée qu'à l'extérieur de l'internat et au foyer, l'ordinateur portable n'est autorisé qu'en salle informatique**),
- A soigner ton hygiène (douche obligatoire tous les jours),
- A limiter les déplacements dans les couloirs, les filles n'ont pas accès au couloir des garçons et vice-versa.
- A ne pas manger dans ta chambre. Des espaces tels que le foyer et la kitchenette sont à ta disposition,
- A entretenir ta chambre et les parties communes de celle-ci. Tous les matins, à tour de rôle, tu devras faire le ménage.

SALLE INFORMATIQUE

Tu as accès aux postes informatiques de 18h à 21h45 et le mercredi après-midi, uniquement pour ton travail.

SORTIES-DEPLACEMENTS:

Les sorties en ville te sont autorisées, après accord parental signé en début d'année scolaire. (Coupon autorisation ci-joint).

Il t'est strictement interdit d'utiliser scooter, voiture ou tout autre moyen de locomotion pour des raisons d'assurance et de sécurité. Si tu possèdes un véhicule, tu devras **IMPERATIVEMENT** te stationner sur le parking de l'internat du lundi matin au vendredi soir.

Un comportement correct est exigé durant tes sorties.

Les sorties extra-scolaires (cours de code, de conduite, entraînement de sport...), te sont autorisées à condition qu'elles ne soient pas tous les jours (maximum 2 heures par semaine) et tu devras récupérer les heures d'études.

ABSENCES :

Pour toutes absences prévues, tu dois impérativement en informer l'éducateur à la Vie Scolaire le lundi avant MIDI.

Cette demande d'autorisation d'absence ne sera prise en compte que si elle est écrite dans ton carnet de liaison.

Aucun dégrèvement ne sera fait sur le prix de la pension.

LE MOBILIER ET LES LOCAUX :

Un état des lieux de ta chambre sera fait en début et fin d'année scolaire.

Tu auras en charge ton mobilier, à toi d'en prendre soin. Le mobilier de l'internat ne peut être déplacé. Aucun appareil ménager n'est autorisé. Seul un affichage personnalisé sur les placards est autorisé.

L'ANIMATION :

Des lieux de détente sont à ta disposition (salle TV, foyer, jardin).

Un planning établi de vacances à vacances est mis en place pour des animations. Il est consultable au foyer de l'internat.

Tu devras t'inscrire au foyer pour participer à ces animations et toute inscription sera définitive.

TABAC, ALCOOL, STUPEFIANTS :

La consommation de tabac est strictement interdite dans l'enceinte de l'internat.

La consommation d'alcool et de stupéfiants est strictement interdite et entraînera la réunion immédiate du conseil de discipline.

Si des abus sont constatés, si des comportements d'inconduite se manifestent et nuisent à la vie de l'ensemble, les éducateurs prendront les mesures qui s'imposent.

Niveaux Evolutifs

NIVEAU 1 (2nde CAP, 2nde Générale et technologique, 2nde Bac Pro)

Objectifs : Apprentissage de la vie en collectivité et acquisition d'une organisation de travail d'un lycéen.

- 4h00 de travail par semaine en étude surveillée au lycée de 18h00 à 19h00 le lundi, mardi, jeudi et le mercredi de 13h51 à 14h43, possibilité de travail supplémentaire en chambre à partir de 20h00,
- 2h00 de sortie le mercredi après-midi de 15H45 à 17H45, sans accompagnateur adulte,
- Coucher et extinction des lumières à 22H00,
- 1 soirée longue par semaine.

NIVEAU 2 (Term CAP, 1ère LGT, 1ère BAC PRO)

Objectifs : Apprentissage de l'autonomie et gestion individuelle du temps de travail et de loisirs.

- 5h00 de travail par semaine en chambre pour les 1ères professionnelles, 1ères générales et technologique, **le créneau de 18h à 19h est obligatoire,**
- 3h00 de travail pour les terminales CAP,
- 3h00 de sortie le mercredi après-midi de 14H45 à 17H45, sans accompagnateur adulte,
- Coucher et extinction des lumières à 22H15,
- 1 soirée longue par semaine.

NIVEAU 3 (Term BAC LGT et BAC PRO)

Objectifs : Gestion du temps de travail en autonomie pour préparer au Post-bac.

- 6h00 d'étude par semaine, **le créneau de 18h à 19h est obligatoire,**
- 4h00 de sortie le mercredi de 13h45 à 17h45, sans accompagnateur adulte,
- Coucher et extinction des lumières à 22H30,
- 2 soirées longues par semaine.

